

l'influence du modèle américain sur la constitution de 1791

Par **esteban6259**, le **05/12/2006** à **16:41**

Bonjour,

Mon sujet de dissert est "L'influence du modèle américain sur la constitution du 3 septembre 1791" j'ai une idée de plan mais j'ai du mal avec ma seconde partie j'ai l'impression qu'elle ne répond pas exactement au sujet.

[u:3slxreyu]Problématique:[/u:3slxreyu]Pourquoi le modèle américain a-t-il été "copié" par les constitutants post révolutionnaires et qu'elles en ont été les conséquences?

I) Un idéal démocratique

A) Inspirations philosophiques et politiques

ici je développe avec locke et montesquieu et la constitution américaine "nous Peuple des états unis"

B) La séparation des pouvoirs

développement separation strice en amérique qui a inspirée la france donc constitution de 1791

II) Les limites du modele americain:

A) Une mise en pratique périlleuse

en gros la séparation stricte n'est pas efficace car interdépendance

B) l'échec de l'expérience libérale

rationalisme utopique et affrontements interieurs

Par **Xavier**, le **06/12/2006** à **11:25**

N'étant qu'en première année, je ne me poserais pas comme norme de référence mais j'aurais essayé de parler du fait que la constitution de 1791 prévoit beaucoup moins de "contre poids" entre les pouvoirs que la constitution américaine. C'est une séparation absolue alors que celle des Etats-Unis est stricte mais pas absolue (le système des checks and

balances)...

De même, les constituants de 1791 étaient, du fait de l'histoire française, beaucoup plus hostiles à l'exécutif et ont donc mis en place un législatif tout puissant (art 6 DDHC, influence de Rousseau) alors que les constituants américains se méfiaient des deux pouvoirs, c'est pourquoi chacun a eu des moyens de pression indirects (veto de l'exécutif, mais aussi importance du Sénat (budget, déclaration de guerre, traités et même impeachment d'un certain côté peut être)). : système plus souple donc.

Mais demeurent certains points communs : séparation organique, attribution à chacun d'un Pouvoir, indépendance des organes (pas de dissolution ni de responsabilité du Président envers le Congrès)

:roll:

J'espère ne pas avoir dit de bêtises Image not found for your link et que ces idées ont pu t'aider,

Xavier